

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 janvier 2010

Date de convocation :
19 janvier 2010
Nombre de conseillers :
En exercice : 39
Présents: 37
Votants : 37

L'an deux mille dix le 25 janvier, à vingt heures trente, le Conseil de Communauté de Communes de VILLEDIEU LES POELES s'est assemblé à la mairie de VILLEDIEU LES POELES, lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur GUILLOU, Président.

Etaient présents: Mme BAZIN Catherine, M. BIDET Daniel, Mme BINARD Marie-France, MM. BLIN Ludovic, CAHOREL Claude, CLAIRAY Philippe, CLEMENT Philippe, DARTOIS Pascal, DELAUNAY Patrick, FAUCHON Eric, FONTENAY Gilbert, GAUTIER Jean-Claude, Mmes GAUTIER Josette, GESBERT Catherine, M. GUILBERT Didier, MM. GUILLOU Alain, GUILLOU Jean-Yves, HARIVEL Jean-Claude, HARIVEL Stéphane, , Mmes LAURANSON Marie-Odile, LEBOUVIER Sonia, LECELLIER Florence, M. LEMAITRE Philippe, Mmes LEMOINE Martine, Mme LE PROVOST Françoise, MM. LOUVEL Michel, MABILLE René, MACE Daniel, M. MESNAGE Bertrand, Mme MONDIN Colette, MM. PREVEL Louis, QUEUNIET Hubert, REGNAULT Jacques, VATTIER Emile, VILLAESPESA Stéphane, Mme VILLAIN Martine.

Etaient absents excusés : M. LAUBEL Freddy, Mme WHITLEY Gillian,

Etait absent représenté :

M.CHALLIER Patrick, remplacé par Mme DOLLEY Isabelle,

M CLEMENT Philippe désigné conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales remplit les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Président demande à l'auditoire s'il a des remarques à formuler sur le fond du procès-verbal de la précédente réunion. Aucun membre du Conseil de Communauté n'ayant manifesté un quelconque désaccord, le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

01-2010 : SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL - VALIDATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté qu'il a validé les 2 axes suivants du projet de contrat de territoire lors de sa séance en date du 21 septembre 2009 :

- maîtriser l'aménagement du territoire,
- améliorer l'offre d'équipements et de service.

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le projet de contrat de territoire qui a été validé par la commission de développement des territoires du Conseil Général lors de sa séance du 11 décembre 2009.

Par ailleurs, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que chacune des actions inscrites au contrat de territoire devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention de la part du maître d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **Valide** le projet de contrat de territoire et autorise Monsieur le Président à le signer.

02-2010 : PSLA - CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE - AVENANT N°1

Vu la loi MOP n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, et notamment son article 2,

Vu le décret n°93-1268 du 29 novembre 93 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrages publics à des prestataires de droit privé, et notamment son article 4,

Vu l'avis favorable de la commission technique en date du 20 janvier 2010,

Monsieur GUILLOU rappelle au Conseil de Communauté que le contrat de maîtrise d'œuvre a été signé le 7/09/2009, après un engagement des professionnels de santé relatifs aux surfaces demandées.

Les missions confiées au Cabinet CARLI étaient les suivantes :

- Le diagnostic initial = 6 000 € HT
- La mission de base = 9% du coût des travaux validé au stade APD
- Les relevés complémentaires en plans = 3 000 € HT
- La mission EXE (conception des études d'exécution) = 8 000 € HT

Il informe le Conseil de Communauté que le coût des travaux est estimé à 1 866 500 € HT avant lancement de l'appel d'offres. Ce coût prévisionnel inclut les modifications nécessaires du bâtiment afin de respecter les contraintes liées au label Bâtiment Basse Consommation.

Considérant l'article 8-3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), le montant définitif de la rémunération est égal à l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux multiplié par le taux d'honoraires.

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté qu'il convient de passer un avenant de maîtrise d'œuvre pour intégrer les modifications du projet, mais précise que le coût total des honoraires (AMO CG2I, maîtrise d'œuvre, contrôleur technique, CSPS, Agence Manche Energies...) est toujours conforme aux estimations de l'assistant à maîtrise d'ouvrage présentées au Conseil de Communauté du 5/11/2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

➤ **Valide** les missions suivantes confiées à l'équipe de maîtrise d'œuvre :

- Le diagnostic initial = 6 000 € HT
- La mission de base = 9% du coût des travaux validé au stade APD
- Les relevés complémentaires en plans = 3 000 € HT
- Animation et coordination de la cellule de synthèse (coordonner les plans d'exécution des entreprises) = 4 852.90 € HT
- Etude spécifique (RT existant) impérative pour obtention de subventions supplémentaires liées aux travaux BBC (Bâtiment Basse Consommation) = 8 400 € HT
- Mission OPC = 18 665.00 € HT (après consultation de différents cabinets, c'est l'offre du cabinet APROMO, co-traitant du cabinet CARLI qui est retenue)

➤ **Précise** que la mission EXE est retirée du contrat de maîtrise d'œuvre.

➤ **Autorise** Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.

03-2010 : TRAVAUX DE L'OFFICE DE TOURISME – SIGNATURE DES AVENANTS

Vu l'avis favorable de la commission technique en date du 20 janvier 2010, Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que les travaux de l'Office de Tourisme / Vitrine des Métiers d'Art se terminent.

Il convient de passer des avenants afin de prendre en compte les derniers ajustements demandés au cours des travaux de finition.

- Lot 1 : Fondation – Gros œuvre – DUVAL
- ajout de gravillons au pied du bâtiment,
- suppression de l'engazonnement,
- Lot 6 : Menuiseries intérieures – ORQUIN
- modification des vitrines d'exposition,
- Lot 7 : Peinture – sols collés – LEGALLET DEVAIN
- peinture des barres métalliques, des goulottes d'éclairage et des parties basses des vitrines en bois.

Lot	Entreprise retenue	Montant marché initial HT	Avenant HT	Nouveau montant Marché HT	Nouveau Montant Marché TTC
1	DUVAL	126 103, 12 € + avenant n°1 1 012, 47 €	- 523,10 €	126 592,49 €	151 404,62 €
6	ORQUIN	64 186, 85 €	- 320,00 €	63 866, 85 €	76 384,75 €
7	LEGALLET- DEVAIN	4 970, 62 € avenant n°1 - 110, 50 €	+680,00 €	5 540, 12 €	6 625, 98 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Président à signer les avenants comme présenté ci-dessus.

**04-2010 : ETUDE CONCEPTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE DU CANTON
ET PARCOURS URBAIN – VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT &
DEMANDE DE SUBVENTION – AVENANT A LA DELIBERATION N° 30-2009**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que la Communauté de Communes de Villedieu les Poêles a engagé la société Un.sens afin de mener l'action N°6 « valoriser le patrimoine du canton » et l'action N°7 « matérialiser un parcours urbain » inscrites au contrat de station touristique. Les missions de cette société se décomposent de la façon suivante :

- **Une mission de scénographie urbaine** pour le parcours historique de Villedieu les Poêles.
- **Une mission de scénographie bocagère** pour les 9 communes de la Communauté de Communes.
- **L'identification et la sélection des éléments de patrimoine à valoriser** et, pour ce qui concerne Villedieu, des éléments de patrimoine à illuminer.
- La conception et ***la rédaction des textes*** en français et en anglais, ***la réalisation des illustrations, la conception graphique.***
- **La définition du design du mobilier.**
- **L'adaptation du parcours au handicap**

Or, au cours du mois de septembre 2009, Mme NOEL a suivi une formation concernant l'adaptation de visites guidées à un public en situation de handicap. Cette formation lui a permis de mieux cerner les besoins et de créer ses propres outils de visite, de rédiger un cahier des charges et enfin de consulter les entreprises compétentes. C'est dans ce cadre que l'Imprimerie Laville a été consultée pour le livret thermogonglé en braille, l'Atelier du Cuivre, l'atelier polyvalent des Combrailles et la tannerie Arnal pour la réalisation d'objets tactiles, et enfin Surdicité pour la fourniture d'équipements adaptés aux sourds et malentendants. Sur les conseils de ses formateurs, Mme NOEL a conçu ces supports dans l'objectif de dynamiser et rendre accessible la visite de Villedieu les Poêles à tous, enfants, adultes et handicapés (sans les conseils du cabinet Un Sens).

Afin d'obtenir les subventions du Conseil Général, du Conseil Régional et Pays de la Baie, le président propose au Conseil Communautaire le plan de financement suivant avec réactualisation de la mission du cabinet Un Sens :

❖ **Nature et montant des dépenses**

Nature des dépenses	Montant H.T. en euros	Taux
Etude d'interprétation bocagère et patrimoniale par la Société Un.sens (fiche action 6-7 du contrat de station touristique)	24 750, 50 € *	80,62 %
Accessibilité visuelle, auditive et mentale (Imprimerie Laville, Atelier du Cuivre, l'atelier polyvalent des Combrailles, la tannerie Arnal, surdicité)	5 950, 63 €	19,38 %
Total des dépenses	30 701, 13 € **	100,00 %

* la Communauté de Communes retire du devis *Un.sens* la mission d'assistance à la mise en œuvre (7 200 € HT) et de conception des textes en braille et en français (1687, 50 €).

** le plan de financement initial voté au budget primitif : 33 637, 50 €.

❖ Plan de financement prévisionnel

Sources	Libellé	Montant H.T. en €	Taux
Etat	Contrat de pays	3 684, 14 €	12,00 %
Région	Fonds d'accessibilité Tourisme et Handicap	2 380, 25 €	7,75 % soit 40 % des dépenses d'accessibilité
Département	FDT	12 375,00 €	40,31 % soit 50 % du projet global hors dépenses d'accessibilité
Communauté de Communes			
Commune			
Autofinancement CDC		12 261,49 €	39,94 %
Total		30 701, 13 €	100,00 %

Concernant la poursuite de l'opération, le Président rappelle que la Communauté de Communes ne sera pas le maître d'ouvrage de la pose et de la fourniture des bornes d'interprétation. Il reviendra à chaque commune de financer ses propres bornes. Les documents réalisés par la société Un.sens seront à la disposition des communes qui le souhaitent. Il est à noter que les communes devront déposer un dossier global (l'ensemble des communes intéressées) de demande de subvention au Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement ci-dessus.
- **Mandate** Monsieur le Président de solliciter le Conseil Général, le Conseil Régional et le Pays de la Baie pour l'attribution des subventions indiquées dans le plan de financement.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Collecte OM :**

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté de la mise en place de la collecte au porte à porte dans les communes de Chérencé le Héron, La Trinité et Rouffigny au cours du 2^{ème} trimestre 2010. Selon les résultats de ce test, la collecte au porte à porte pourra être généralisée aux autres communes rurales.

- **Calendrier indicatif des réunions du Conseil de Communauté au 1^{er} semestre 2010 :**

- Lundi 22 février 2010
- Mardi 23 mars 2010
- Mardi 30 mars 2010
- Lundi 3 mai 2010
- Lundi 7 juin 2010

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 20.